

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001169-214

COUR SUPÉRIEURE
Chambre des actions collectives

MICHEL SIMARD

Demandeur

c.

**LOCATION GABRIEL, SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE**

et

GABRIEL AZOUZ, es qualité de
fiduciaire de la fiducie **Fiducie
Immobilière Gabriel**

et

PEGGY AZOUZ, es qualité de fiduciaire
de la fiducie **Fiducie Immobilière
Gabriel**

et

PIERRE MAMARBACHI, es qualité de
fiduciaire de la fiducie **Fiducie
Immobilière Gabriel**

Défendeurs

**DEMANDE POUR PERMISSION DE MODIFIER LA
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION
COLLECTIVE
(Art. 206, 207 et 585 C.p.c.)**

À L'HONORABLE MARTIN SHEEHAN, J.C.S., SIÉGEANT DANS LE DISTRICT
JUDICIAIRE DE MONTRÉAL, LE DEMANDEUR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE
QUI SUIT :

1. Le 23 novembre 2021, le demandeur Michel Simard (le « Demandeur ») a déposé une Demande d'autorisation pour exercer une action collective (la « Demande d'autorisation ») contre Location Gabriel Société en commandite, ainsi que contre Gabriel Azouz, Peggy Azouz et Pierre Mamarbachi en leur qualité de fiduciaires de la Fiducie Immobilière Gabriel (conjointement nommés les « Défendeurs »);
2. Dans le cadre de cette Demande d'autorisation, le Demandeur cherche à être nommé représentant pour le compte du groupe suivant :

Toutes les personnes physiques et/ou morales qui, depuis le 23 novembre 2018, ont payé aux défendeurs des frais d'administration mensuels relatifs à leur véhicule en location, en plus de frais de location excédentaires

3. Suivant enquête, le Demandeur et ses avocats ont constaté que les pratiques des défendeurs se sont échelonnées bien au-delà de 2018 et il était très difficile, voire impossible pour un consommateur de réaliser qu'il a payé au-delà de ce qu'il devait payer;
4. Ce faisant, le Demandeur souhaite modifier la Demande d'autorisation afin de notamment modifier la définition du groupe proposé, et ajouter aux réclamations et aux conclusions recherchées le remboursement des frais de crédits facturés aux contrats de location des membres du Groupe;
5. Le Demandeur cherche ainsi à éviter d'introduire une nouvelle demande d'autorisation qui porterait sur ces deux principales modifications proposées ;
6. Ainsi, la nouvelle définition du groupe se définirait comme suit :

Toutes les personnes physiques et/ou morales qui [...] ont payé aux défendeurs des frais de crédit ou subsidiairement des frais d'administration mensuels relatifs à leur véhicule en location, en plus de frais de location excédentaires

7. Les faits relatifs aux modifications proposées sont exposés dans la Demande d'autorisation d'exercer une action collective modifiée (ci-après nommée la « Demande d'autorisation modifiée »), communiquée au soutien des présentes sous la cote **R-1**;
8. Le 29 juillet 2022, la Demande d'autorisation modifiée a été notifiée aux défendeurs;
9. Le 8 août 2022, les Défendeurs ont notifié au Demandeur un avis d'opposition aux modifications de la Demande d'autorisation, tel qu'il appert au dossier et invoquant notamment et principalement que les modifications auraient pour effet de retarder l'instance;

10. Les modifications proposées sont sérieuses, visent à protéger les membres putatifs non inclus dans la Demande d'autorisation et ne créent pas une nouvelle demande;
11. L'intérêt des membres putatifs militent en faveur des modifications proposées;
12. Il est dans l'intérêt d'une saine administration de la justice d'autoriser cette demande de modification;
13. La présente demande est bien fondée en fait et en droit.

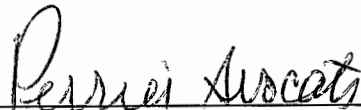
POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la présente demande;

AUTORISER le dépôt de la Demande d'autorisation modifiée pour exercer une action collective datée du 29 juillet 2022 ;

LE TOUT sans frais sauf en cas de contestation.

Montréal, le 30 août 2022



Perrier Avocats

Me Eric Perrier

Avocats du demandeur

10500, boul. Saint-Laurent

Montréal QC H3L 2P4

Tél. : 514 336-2769, poste 201

Télec. : 514 906-6132

ep@allianceconseil.pro

Code impliqué: BP2609

DÉCLARATION SOUS SERMENT
(Art. 106 C.p.c.)


Je, soussigné, **ERIC PERRIER**, avocat exerçant ma profession au 10500, boul. St-Laurent, Montréal, Québec, H3L2P4, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats du demandeur dans la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ


Eric Perrier

Déclaré sous serment devant moi,
À Montréal, le 30 août 2022


Commissaire à l'assermentation pour
Le district judiciaire de Montréal,
Nadine Samuelian
235487

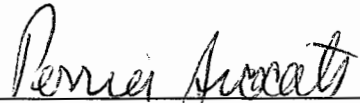
AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires :

PRENEZ AVIS que la demande pour permission de modifier la demande d'autorisation d'exercer une action collective sera présentée devant l'honorable Martin Sheehan, juge de la Cour supérieure, du district de Montréal, siégeant en chambre des actions collectives au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1B6, à une date et une salle choisie par ce juge.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 30 août 2022



Perrier Avocats
Me Eric Perrier
Avocats du demandeur
10500, boul. Saint-Laurent
Montréal, Québec H3L 2P4
Tél. : 514 336-2769 poste 201
Télec. : 514 906-6132
ep@allianceconseil.pro
Code impliqué: BP2609

Notification par courriel: Simard c. Gabriel et al., 500-06-001169-214, demande de permission de modifier une demande d'autorisation

1 message

Eric Perrier <ep@allianceconseil.pro>

30 août 2022 à 14 h 38

À : Annie-Claude Trudeau <Annie-Claude.Trudeau@bcf.ca>, "Finn, Shaun" <Shaun.Finn@bcf.ca>, "Charbonneau, Hélène" <Helene.Charbonneau@bcf.ca>

Cc : Réjean-Paul Forget <rpf@allianceconseil.pro>, Francis Thibault-Ménard <ftm@allianceconseil.pro>

Cci : Michel Simard <msimardmusique@gmail.com>

BORDEREAU D'ENVOI

Notification par courriel (Art. 133 et 134 C.p.c.)

Date et heure d'envoi (l'heure de la transmission apparaît à l'entête du présent courriel)

Expéditeur / From :

Nom / name :	Me Eric Perrier, Perrier Avocats, avocats du demandeur	N/D / O/F:	761-1
Courriel / email:	ep@allianceconseil.pro	Courriel de notification:	notification@allianceconseil.pro
Télécopieur / fax :	514 906-6132	Téléphone / phone:	514 336-2769

Destinataire(s) / To:

Nom / Name	Cabinet / Firm	Courriel / email
Me Annie-Claude Trudeau	BCF	Annie-claude.trudeau@bcf.ca
Me Shaun Finn	BCF	shaun.finn@bcf.ca

Nature du document notifié / nature of the notified document

Numéro de cour / court number :	500-06-001169-214
Nom des parties / name of the parties :	Simard c. Gabriel et al.
Nature du document / nature of document :	Demande pour permission de modifier la demande d'autorisation et pièce R-1 (Demande d'autorisation modifiée)

Information relative au document notifié / information on the notified document

Nom et format du fichier (PDF, JPEG, WAV, XLS ou autre) :	demande-permission-modifier-signé.pdf et piece-r-1-demande-modifiée.pdf
Taille du document (nombre de pages excluant le bordereau)	5+21=26 pages

Me Eric Perrier, B. Ing.
Perrier Avocats
Membre Alliance Conseil Affaires
10500, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) Canada H3L2P4
Tél. : 514 336-2769 Téléc.: 514 906-6132

2 pièces jointes

 [piece-r-1-demande-modifiee.pdf](#)
497K

 [demande-permission-modifier-signé.pdf](#)
338K

No :500-06-001169-214

Cour supérieure

District de Montréal

Michel Simard

Demandeur

c.

Location Gabriel, société en commandite
et al.

Défendeurs

Demande de permission de modifier une
demande d'autorisation d'exercer une
action collective

Original

Procureur Code : BP2609

N/D : 761-1

Me Eric Perrier

Perrier Avocats - Attorneys

10500, boul. St-Laurent

Montréal (Québec) H3L 2P4

Tél. : 514 336-2769 poste 201

Fax : 514 906-6132

notification@allianceconseil.pro

Domicile élu pour le district de Montréal : Étude
Pietro Macera, huissiers de justice, 530, boul. St-
Laurent, Montréal, Québec, H2Y 2Y9

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2022-PROC-00205115

Date et heure de transmission :
2022-08-30 16:09:00

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-001169-214

Titre : Demande de permission de modifier une Demande d'autorisation d'exercer une action collective et preuve de notification

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

Québec